

Madame Sophie Auconie
Députée de l'Indre-et-Loire
24 rue du château
37550 Saint-Avertin

Saint-Avertin, le 21 novembre 2017

Objet : *Suppression des aides administratives dans les écoles*

Monsieur le Secrétaire Départemental,

J'ai bien pris connaissance de votre lettre relativement à la suppression en cours des aides administratives dans les écoles.

Comme vous je déplore cette décision. Dès le mois de juillet je me suis préoccupée de l'avenir des contrats aidés. J'ai posé une question écrite au gouvernement dans ce sens.

Depuis, et à mon grand regret, le gouvernement a annoncé que ces dispositifs ne seront pas renouvelés alors même que des acteurs locaux avaient déjà tiré la sonnette d'alarme, à plusieurs reprises. C'est pourquoi j'ai voté contre cette mesure lors du vote du Projet de Loi de Finances 2018, j'ai aussi alerté le ministre par courrier, malgré tout la majorité a adopté cette mesure.

Les contrats CIE-CAE ont permis un retour et une réinsertion à l'emploi par l'accompagnement de nombreuses personnes comme vous le souligniez. Même si l'argument philosophique peut s'entendre sur la nature de ces contrats, la brutalité de l'annonce comme vous le soulignez et l'extinction rapide souhaitée ne permet pas de cautionner cette méthode. Le changement devait s'accompagner et non s'imposer.

Le refus soudain de renouvellement ne permet ni aux collectivités, ni aux établissements publics, ni aux personnes bénéficiaires de palier à ce manque. Une solution de compromis aurait été d'éteindre ces types de contrats en échelonnant leur disparation sur une année tout en accompagnant spécifiquement les bénéficiaires mais aussi les acteurs

aussi les acteurs utilisant ces dispositifs qu'ils soient issues des collectivités, du monde public ou du monde associatif.

Je rejoins donc votre mécontentement. Si nous voulons que nos territoires vivent il faut leur en donner les moyens. La baisse des dotations, l'annonce de la suppression « partielle » de la taxe d'habitation, et maintenant la suppression des contrats aidés ne sont que des mauvais points pour la survie des territoires ruraux. Il est essentiel que l'on donne aux collectivités les moyens des ambitions qu'on leur attribue souvent de force.

Plus de compétences, signifie plus de moyens, sans quoi les transferts seront voués à l'échec. L'État doit faire confiance aux collectivités et aux établissements publics pour mener une politique décentralisée.

Ainsi, Monsieur le Secrétaire Départemental, soyez assuré de mon soutien, et de mon action pour rééquilibrer la balance État – Collectivités-Établissements publics au sein de l'Assemblée nationale et des instances gouvernementales.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire Départemental, l'expression de ma haute considération.

Sophie Auconie

Députée de l'Indre-et-Loire

